



Envoi au contrôle de légalité le : 15 octobre 2022

Publication électronique le : 15 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**DÉPLACEMENT AUX 24ÈMES RENCONTRES DU RÉSEAU DES GRANDS SITES
DE FRANCE DU 11 AU 14 OCTOBRE 2022**

(N°2022-320)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3123-19 et R.3123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment son article 46 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De donner mandat spécial à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des Enjeux maritimes et métropolitains du Littoral, de la Pêche, du Port départemental d'Étaples, des Relations Européennes et transfrontalières, de la Politique de la ville, et Monsieur Marc SARPAUX, Conseiller départemental du Pas-de-Calais, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 11 au 14 octobre 2022, aux 24èmes rencontres du Réseau des Grands Sites de France en CORSE, dans les conditions reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction Opération Grand Site de France

RAPPORT N°1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

DÉPLACEMENT AUX 24ÈMES RENCONTRES DU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE DU 11 AU 14 OCTOBRE 2022

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 1er juillet 2021, a donné délégation de compétence à la Commission Permanente en matière de mandat spécial.

Conformément à l'article 46 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, la délibération doit fixer l'objet, le lieu et la durée de la mission, le nom du bénéficiaire ainsi que l'étendue éventuelle des pouvoirs de l'intéressé et ce, dans l'intérêt général des affaires de la collectivité.

Le rapport a donc pour objet d'étudier les déplacements de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA et de Monsieur Marc SARPAUX aux 24èmes Rencontres du Réseau des Grands Sites de France.

Ce déplacement est prévu du 11 au 14 octobre 2022 en Corse.

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, 1ère Vice-Présidente en charge des enjeux maritimes et métropolitains du Littoral, de la pêche, du Port départemental d'Étaples, des relations européennes et transfrontalières et de la politique de la ville, représentera le Département du Pas-de-Calais aux rencontres qui se dérouleront sur le Grand Site de France Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata. Le thème de ces rencontres est « Comment les paysages d'exception peuvent-ils inspirer, ressourcer et mobiliser ? »

Monsieur Marc SARPAUX, Conseiller départemental et représentant le Département du Pas-de-Calais au sein du Conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France, participera à la fois au Conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France (le 12 octobre) et aux rencontres (les 13 et 14 octobre) qui se dérouleront sur le Grand Site de France Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata. Le thème de ces rencontres est « Comment les paysages d'exception peuvent-ils inspirer, ressourcer et mobiliser ? »

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, conformément à l'article L3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner mandat spécial :

- à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental, et Monsieur Marc SARPAUX, Conseiller départemental du Pas-de-Calais, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 11 au 14 octobre 2022, aux 24èmes rencontres du Réseau des Grands Sites de France en Corse.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY